

Irène Théry, sociologue : « Le viol d'opportunité est au centre de l'enjeu sociétal du procès des viols de Mazan »

Les crimes sexuels des cinquante coaccusés dans l'affaire Pelicot révèlent l'importance du viol perpétré sans préméditation lorsqu'une occasion se présente, analyse la sociologue dans une tribune au « Monde ».

Publié le 02 octobre 2024 à 17h00, modifié le 07 octobre 2024 à 15h12

Dans une tribune récente, [Sylviane Agacinski rappelle, à juste titre, que le procès des viols de Mazan n'est pas celui des « hommes »](#), et que tout homme n'est pas un violeur en puissance. On le lui accorderait volontiers si toute sa démonstration ne visait pas à décrire ce procès en congédiant #metoo, comme pour revenir en quelque sorte « avant » ce vaste mouvement social. Je pense au contraire que l'on ne peut comprendre l'enjeu sociétal majeur de ce procès, et singulièrement ce qu'il révèle de la persistance du machisme ordinaire, qu'en le replaçant au sein de #metoo, où il apporte une avancée majeure.

□ Une phrase est au cœur du débat : « *En l'espèce, incriminer la “masculinité”, c'est noyer le poisson d'une violence sexuelle sans nom dans les eaux troubles des rapports sexuels non consentis, parfois difficiles à prouver, comme le viol intraconjugal.* » Si l'on comprend bien, il y aurait d'un côté le vrai viol, terrible, et de l'autre tout un ensemble de relations douteuses, où l'absence de consentement ne suffit pas à caractériser un viol. Faire le lien entre les deux serait « *noyer le poisson* ». Or chacun sait que c'est justement en s'aventurant dans ces « *eaux troubles des rapports sexuels non consentis* » et des viols « *difficiles à prouver* », si longtemps relégués dans l'ombre de la vie privée, et en permettant à des centaines de milliers de victimes de braver la honte et d'oser parler, que #Metoo a permis de dévoiler aux yeux de tous un véritable continent de violences sexuelles cachées.

Le désaccord se précise ensuite, quand on découvre que la présentation du procès est uniquement centrée sur Dominique Pelicot, « *le principal accusé* ». Pas un mot sur les 50 autres, qui sont totalement effacés de la réflexion. Un choix étonnant quand on sait que le débat sociétal actuel autour de ce procès ne porte pas sur le mari, dont chacun reconnaît aisément qu'il a commis des crimes d'une exceptionnelle gravité, mais justement sur ses 50 coaccusés. C'est à leur propos que se développe depuis un mois toute une réflexion sur les rapports sociaux de sexe, la masculinité toxique, les ressorts et les dénis du viol.

Continent caché des violences sexuelles

Nous retrouvons ici, une nouvelle fois, #metoo. Il y a sept ans, une nouvelle génération féministe a pris la relève de la mobilisation des années 1980 contre le viol, en lui faisant accomplir un pas décisif. Alors que nous disions naguère « *quand une femme dit non, c'est non* », #metoo a fait progresser la prise de conscience collective sur deux plans majeurs. Tout d'abord en montrant que le viol de loin le plus fréquent n'est pas le viol par un inconnu au coin d'un bois (comme au célèbre procès d'Aix de 1978), mais ce qu'on peut appeler le « *viol d'interconnaissance* », ce qui a entraîné une large réflexion sur les comportements masculins en général. Tous les hommes ne sont pas des violeurs, mais les violeurs sont des hommes ordinaires, au sens où ce sont vos pères, vos frères, vos conjoints, vos curés, vos chefs, vos collègues, vos entraîneurs de sport, etc.

Ensuite, en montrant que ce viol d'interconnaissance est, dans l'immense majorité des cas, un viol d'emprise, un abus de pouvoir au sein de relations inégalitaires, et que l'un des ressorts sociaux de cette domination est la perpétuation d'une vision machiste du consentement sexuel : « qui ne dit rien consent », ou du moins on peut faire semblant de le croire. D'où l'immense travail des nouvelles générations féministes pour réfléchir à une approche renouvelée du viol, refusant les notions de présomption de consentement ou de consentement passif. Nombreux sont les hommes qui se sentent partie prenante de cette lutte contre un machisme ordinaire dans lequel ils ne se reconnaissent pas.

C'est dans ce contexte sociohistorique qu'advient le procès des viols de Mazan, procès hors normes comme cela a été dit à juste titre, mais qui a produit une sorte de déflagration dans la conscience collective depuis le jour où Gisèle Pélicot et ses avocats ont fait le geste historique de refuser le huis clos, justement en se référant à #metoo.

Pourquoi ? Parce que ce refus du huis clos n'est pas seulement un geste impressionnant de courage et de fierté pour que « *la honte change de camp* ». Il projette une lumière exceptionnelle sur des cas évidemment particuliers, ceux des 50 coaccusés, dont les attitudes révèlent d'un coup aux yeux du monde un aspect essentiel du continent caché des violences sexuelles. Ce dont on prend conscience à travers eux est que, par-delà le viol d'interconnaissance, il existe une autre grande caractéristique, aussi largement répandue que méconnue, du viol ordinaire : c'est très souvent un « viol d'opportunité ». Ils n'avaient pas l'intention de violer, ils n'avaient pas prévu leur crime, mais voilà, l'occasion s'est présentée, et l'occasion fait le larron comme dit le proverbe.

Vieux socle machiste

Autrement dit, il n'y a pas besoin d'être « *un violeur* », ou d'avoir prémédité son viol, pour passer à l'acte : il suffit d'avoir, en situation, un sentiment alliant excitation sexuelle, mépris de la personne d'autrui et certitude de l'impunité. En donnant littéralement à voir, vidéos à l'appui, où cela peut mener face à une femme droguée et inconsciente, le procès donne une image terrible de la banalité du viol d'opportunité.

C'est là que de nombreux hommes se sentent interpellés plus fortement que jamais. S'ils éprouvent le besoin de s'exprimer, de condamner, c'est parce que ce procès met sous les yeux de tous une forme particulièrement écœurante de machisme ordinaire, encore trop peu perçue : cette idée que le viol d'opportunité serait « moins grave », voire « ne serait pas un viol », puisqu'il n'y avait pas de préméditation, et que se passer du consentement d'une femme n'est pas un problème si d'une façon ou d'une autre on est assuré de l'impunité.

Alors, la façon d'exprimer cette prise de conscience peut être erronée ou maladroite. Il y a longtemps, pour ma part, que je combats la théorie radicale de la « culture du viol » prétendant que, derrière les apparences du droit et du changement social, notre société n'est rien d'autre que la domination toujours recommencée de la « classe des hommes » sur la « classe des femmes », et qu'il n'y aurait qu'une différence de degré entre un rapport hétérosexuel et un viol. Je crois profondément que les hommes n'ont pas à avoir « *honte* » d'être des hommes et qu'exprimer ainsi leur dégoût du machisme ordinaire, qui renvoie à des actes et non à une identité masculine donnée d'avance, est maladroit.

Mais ce qui est bien plus problématique, c'est de se saisir de ce genre d'erreur théorique ou de maladresse d'expression pour disqualifier la prise de conscience elle-même. C'est de refuser

de voir que le viol d'opportunité est au centre de l'enjeu sociétal du procès des viols de Mazan. C'est de refuser de dire que ce viol repose sur un vieux socle machiste qu'il est grand temps d'éradiquer. C'est, en un mot, de ne voir d'issue à ces controverses que dans un retour en arrière vers le temps confortable d'avant #metoo, où ne sortaient de l'ombre que des viols bien indiscutables, loin des « *eaux troubles des rapports sexuels non consentis* ».

Irène Théry est directrice d'études émérite à l'EHESS. Elle a écrit « Moi aussi : la nouvelle civilité sexuelle » (Seuil, 2022)